

## **Compte Rendu de la Séance du 08 avril 2024 à 19 heures 30 minutes Salle du conseil**

Quorum : 5

### **Présents :**

M. CASTELLANO Christophe, M. GUERIN Franck, M. LAFOUGE Dominique, M. MONNOT Christophe, Mme PELIZZONI Danielle, Mme PICARD Monique, Mme TIXIER Catherine

### **Procuration(s) :**

M. STEYER Sébastien donne pouvoir à M. CASTELLANO Christophe

### **Absent(s) :**

### **Excusé(s) :**

M. STEYER Sébastien

**Secrétaire de séance** : M. MONNOT Christophe

**Président de séance** : Mme PELIZZONI Danielle

Avant le début de la séance 1 minute de silence a été respectée en mémoire de Mme Anne DE MAIGRET.

### **01 - Approbation de la séance de conseil municipal du 04 mars 2024**

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 04 mars 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal est approuvé.

### **02 - Responsable affaires scolaires**

Mme le Maire expose aux conseillers que suite au décès de Mme Anne DE MAIGRET, il y a lieu de nommer une nouvelle personne chargée des affaires scolaires, pour aller notamment aux conseils des écoles. Elle rappelle que Mme le Maire fait déjà partie de cette commission.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil nomment : Mme Monique PICARD, et Mme Danielle PELIZZONI - Maire responsables des affaires scolaires.

Ainsi fait et délibérer

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **03 - Commission de contrôle des listes électorales**

Mme le Maire expose aux conseillers que suite au décès de Mme Anne DE MAIGRET, il y a lieu de nommer une nouvelle personne à la commission de contrôle des listes électorales.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil nomment : Mr Christophe MONNOT

Ainsi fait et délibérer

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **04 - Commission cimetière**

Mme le Maire expose aux conseillers que suite au décès de Mme Anne DE MAIGRET, il y a lieu de nommer une nouvelle personne à la commission cimetière. Elle rappelle que les personnes la composant actuellement sont : Mme Monique PICARD et Mme Danielle PELIZZONI

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil nomment : Mr Christophe MONNOT et Mr Christophe CASTELLANO.

Ainsi fait et délibéré

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **05 - Renouvellement Poste agent technique**

Le Maire expose aux conseillers que le contrat d'agent technique (gîte, salle des fêtes, mairie) à raison de 10h/semaine arrive à échéance le 09/05/2024. Mme le Maire propose le renouvellement du poste afin que celui-ci puisse être renouvelé pour une durée de 6 mois.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le renouvellement du poste d'agent technique (gîte, salle des fêtes, mairie) à raison de

10h/semaine.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **06 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud**

La dernière révision des statuts de la Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2017 puis actée par arrêté inter-préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Depuis, des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire.

Ainsi, lors de sa séance du 26 février dernier, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes :

- o L'article 3 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la catégorie des compétences dites « optionnelles ». Ce vocable a donc été supprimé. Désormais, les communautés d'agglomération sont libres de choisir des compétences dites « supplémentaires » en plus des compétences obligatoires fixées par le CGCT.
- o L'intégration au sein des compétences supplémentaires l'article 5-2.20 « *soutien aux associations de sport collectif disposant d'un centre de formation et bénéficiant d'un agrément du ministre chargé des sports* ».

Conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité qualifiée fixées par le CGCT, les Préfets des départements de la Côte d'Or et de Saône et Loire prendront un arrêté inter-préfectoral pour acter ces modifications.

**Après avoir entendu l'exposé,**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 ;

**VU** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**VU** l'arrêté inter-préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud ;

**VU** la délibération n°2024/XX du Conseil Communautaire en date du 26 février 2024 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud sur les points suivants :

- Régularisation rédactionnelle des statuts en application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Modification des statuts en intégrant la compétence supplémentaire suivante : « *Article 5-2.20 : soutien aux associations de sport collectif disposant d'un centre de formation et bénéficiant d'un agrément du ministre chargé des sports* ».

**VU** le projet de statuts à intervenir ;

#### **DELIBERE**

1<sup>er</sup> vote relatif à la régularisation rédactionnelle des statuts issue de la loi Engagement et Proximité] :

**REJETE** la suppression des items « Compétences optionnelles » et « Autres compétences » et leur remplacement par un item « Compétences supplémentaires ».

2<sup>nd</sup> vote relatif à la compétence « Soutien aux associations de sport collectif disposant d'un centre de formation et bénéficiant d'un agrément du ministre chargé des sports :

**S'OPPOSE** à la modification des statuts en y intégrant au sein du nouvel item « Compétences supplémentaires » la compétence suivante : « *soutien aux associations de sport collectif disposant d'un centre de formation et bénéficiant d'un agrément du ministre chargé des sports* ».

**AUTORISE** Madame / Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

### **07 - Mariage au bout du monde**

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'une demande a été déposée afin de faire une cérémonie laïque ainsi qu'un repas au bout du monde, lors d'un mariage courant mai ou juin 2025. Elle communique les informations à sa portée à l'ensemble du conseil municipal.

Considérant, que la période de nidification des faucons pèlerins et des hiboux grands ducs sera terminée, les membres du conseil municipal acceptent. Ils chargent Mme le Maire d'établir une convention avec les futurs époux où notamment il sera demandé de stationner sur le parking les voitures, l'interdiction aux camions de passer sur le pont, des photos avant et après l'évènement seront réalisées et un don sera demandé.

Ainsi fait et délibéré

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 1, Abstention : 0)

### **08 - Fondation du patrimoine**

Mme le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu en février 2024 avec la fondation du patrimoine en mairie de Change. Une convention peut être signée afin de pouvoir récolter des dons, notamment pour la restauration de l'Eglise. Elle demande aux conseillers de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que Mme le Maire signe une convention avec la fondation du patrimoine

Ainsi fait et délibéré

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **09 - Vote taux d'imposition**

Mme le Maire expose aux conseillers les nouveautés en matière de fiscalité directe locale pour l'année 2024. La garantie des ressources des communes est assurée par le transfert de la part départementale de TFPB et par la mise en oeuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage. Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale pour prendre en compte les exonérations et abattements départementaux.

Le taux communal de TFPB 2023 : 33.93%

Le taux communal de TFPB 2024 de référence : 33.93%

Elle informe les conseillers qu'il est possible, suite au rendez-vous avec le conseillers aux décideurs locaux d'augmenter la taxe d'habitation, Change étant la commune avec la taxe la moins élevée. Elle rappelle que la taxe d'habitation en 2023 avait été votée à 8.22% comme les années précédente

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité décident de la stabilisation des taux.

Taxe foncière (bâti) : 33.93%

Taxe foncière (non bâti) : 40.39%

Taxe d'habitation : 9.79%

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **10 - Vote Compte administratif 2023 - Budget Gîte**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme le Maire, Mme PELIZZONI Danielle, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	11 550,72
	Réalisé :	6 128,38
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	11 550,72
	Réalisé :	4 421,72
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	22 247,95
	Réalisé :	9 137,90
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	22 247,95
	Réalisé :	22 106,31
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-1 706,66
Fonctionnement :	12 968,41
Résultat global :	11 261,75

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Le Maire s'étant retiré lors du vote.

### **11 - Vote du Compte de gestion 2023 - Budget Gîte**

#### **APRES EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte de gestion 2023.

### **12 - Affectation de résultat 2023 - Budget Gîte**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Danielle PELIZZONI, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de : **12 968,41**

- un déficit reporté de : **0,00**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **12 968,41**

- un déficit d'investissement de : **1 706,66**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**  
Soit un besoin de financement de : **1 706,66**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :  
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT **12 968,41**  
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **1 706,66**  
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **11 261,75**  
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **1 706,66**

### **13 - Vote Budget Primitif 2024 - Budget Gîte**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

#### **Investissement**

Dépenses : **13 528,38**  
Recettes : **13 528,38**

#### **Fonctionnement**

Dépenses : **21 210,78**  
Recettes : **21 210,78**

Pour rappel, total budget :

#### **Investissement**

Dépenses :13 528,38 (dont 0,00 de RAR)  
Recettes :13 528,38 (dont 0,00 de RAR)

#### **Fonctionnement**

Dépenses :21 210,78 (dont 0,00 de RAR)  
Recettes : 21 210,78 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

### **14 - Vote du Compte Administratif 2023 - Budget Commune**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>48 458,06</b>
	Réalisé :	<b>19 812,72</b>
	Reste à réaliser :	<b>23 354,40</b>
Recettes	Prévu :	<b>48 458,06</b>
	Réalisé :	<b>14 596,10</b>
	Reste à réaliser :	<b>9 834,50</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>214 411,76</b>
	Réalisé :	<b>166 955,74</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>214 411,76</b>
	Réalisé :	<b>223 847,19</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-5 216,62</b>
Fonctionnement :	<b>56 891,45</b>
Résultat global :	<b>51 674,83</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le maire s'étant retiré lors du vote.

### **15 - Vote du compte de gestion - Budget Commune**

Le Maire expose aux membres du conseil Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte de gestion 2023.

### **16 - Affectation de résultat 2024 - Budget Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **3 458,75**  
- un excédent reporté de : **60 350,20**  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **56 891,45**  
- un déficit d'investissement de : **5 216,62**  
- un déficit des restes à réaliser de : **13 519,90**  
Soit un besoin de financement de : **18 736,52**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :  
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT **56 891,45**  
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **18 736,52**  
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **38 154,93**  
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **5 216,62**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

**17 - Vote Budget Primitif 2024 - Commune de Change**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses	:	101 946,62
Recettes	:	115 466,52

**Fonctionnement**

Dépenses	:	197 796,92
Recettes	:	197 796,92

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses	:	125 301,02	(dont 23 354,40 de RAR)
Recettes	:	125 301,02	(dont 9 834,50 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses	:	197 796,92	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	197 796,92	(dont 0,00 de RAR)

**INFORMATIONS :**

- Projet de fresque Le Chaudron
- Réponse du sénateur Genet pour le code postal
- Tournage de film Rue de pré blanc, stationnement des véhicules sur la place et vers les bennes à verres.
- Travailler sur la visibilité du gîte Max Monthelie de Change

FIN DE SEANCE A 21H50

Le Secrétaire de séance,

Fait à *Change*  
Le Maire,

